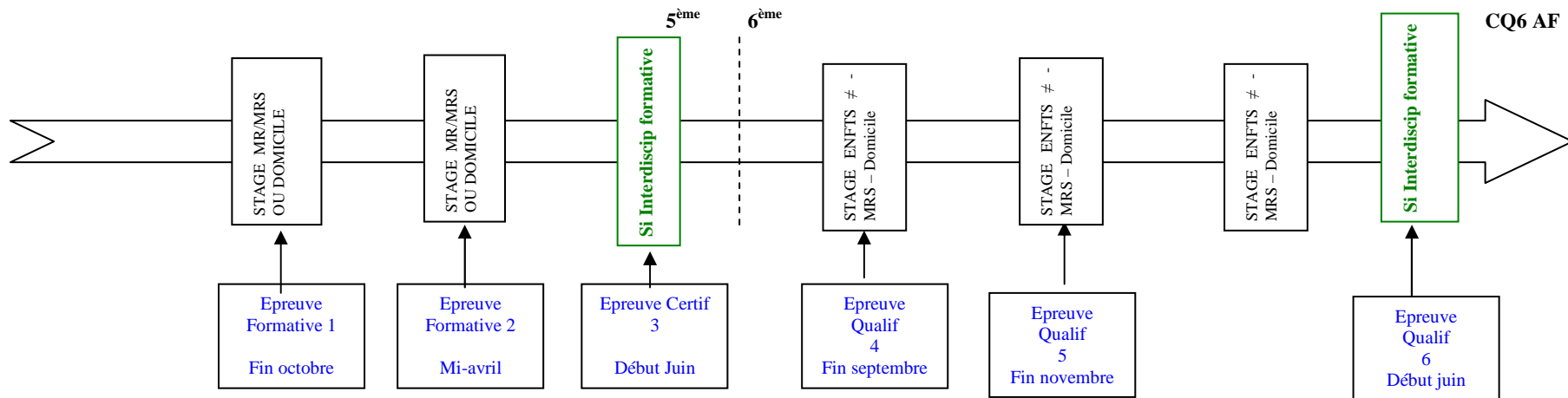


PROCESSUS DE QUALIFICATION DE LA SECTION AIDE FAMILIAL



Epreuve de qualification en Aide familiale

Cours concernés :

- Soins, hygiène et confort.
- Psychologie appliquée.
- Nutrition.
- Education sociale et familiale.

Elle sera répartie en 6 épreuves échelonnées sur les 2 années du 3^{ème} degré et fera l'objet d'une évaluation en stages et à l'école.

Epreuve 1 (+ /- fin octobre de la 5^{ème} année)

En stage (module de 3 semaines)

1. Observation et description du lieu.
2. Prise en charge du bénéficiaire.
3. Etablir une communication.
4. Evaluation du premier module de stage.

Epreuve 2 (mi-avril de la 5^{ème} année)

En stage (module de 3 semaines)

1. Observation et description du lieu.
2. Prise en charge du bénéficiaire.
3. Etablir une communication.
4. Evaluation du deuxième module de stage.

Epreuve 3 (début juin de la 5^{ème} année)

A l'école :

1. Recueil des données et prise en charge du bénéficiaire.
2. Organisation de la journée.
3. Réalisation des tâches.
4. Evaluation globale.

Epreuve 4 (en 6^{ème} année) MRS / Domicile

En stage (module de 2 semaines)

1. Recueil des données et prise en charge du bénéficiaire.
2. Organisation de la journée.
3. Réalisation des tâches.
4. Evaluation du premier module de stage.

Epreuve 5 (en 6^{ème} année) MRS / Domicile

En stage (module de 2 semaines)

1. Recueil des données et prise en charge du bénéficiaire.
2. Organisation de la journée.
3. Réalisation des tâches.
4. Evaluation du deuxième module de stage.

Epreuve 6 (Pendant les examens de 6^{ème} année)

A l'école :

Plate-forme pluridisciplinaire.

1. Recueil des données et prise en charge du bénéficiaire.
2. Organisation de la journée.
3. Transmission des informations.
4. Réalisation des tâches.
5. Evaluation globale.

Après l'évaluation de ces 6 épreuves, les élèves obtiendront ou non leur qualification d'Aide Familiale.

Si l'élève est en échec, l'épreuve non réussie fera l'objet d'un rattrapage en deuxième session. Si cette épreuve de rattrapage n'est de nouveau pas satisfaisante, une réorientation sera envisagée.

Pour l'obtention de la qualification, l'élève doit avoir obtenu un minimum de 28 unités sur 32.

Pour rappel :

Le cours de nutrition = 4 unités

Le cours de Psycho = 4 unités

Le cours de SHC = 4 unités

Le cours d'EDF = 4 unités

La SIPS 1,2 et 3 valent chacune 4 unités = 12 unités

Les stages valent 4 unités